



Le schéma stratégique se propose donc de mettre en évidence les atouts, les potentiels et les contraintes de développement dont bénéficie ou que subit le fleuve du fait de ses richesses patrimoniales et identitaires.

Il s'agit également d'identifier les projets ou les opérations, déjà envisagés ou à prévoir, qui ont une plus value à condition d'être menés à l'échelle du bassin versant.

L'enjeu est de promouvoir la reconnaissance du fleuve Charente et de son bassin, en particulier dans le cadre d'approches inter territoriales

## Une démarche collective : un schéma pour vous, réalisé avec vous !

De très nombreux projets sont déjà engagés ou envisagés, dans le cadre de partenariats entre territoires. De même, plusieurs collectivités se sont dotées de schémas de développement touristique. L'ensemble a donné lieu à une production riche et diversifiée (sous forme d'études, de cartes, de plans d'aménagement...) qui donne, en mosaïque, une bonne vision des perspectives attendues de la mise en valeur du fleuve.

La méthodologie choisie pour mener à bien le schéma privilégie l'écoute et la participation des acteurs.

La réflexion se porte en effet, en priorité, sur la mise en évidence d'actions de maillage des initiatives portées par les opérateurs publics ou privés et sur la connexion des projets structurants.

## Des enjeux et des échéances qui invitent à se positionner collectivement sur le fleuve

La question de la valorisation des activités touristiques ou récréatives liées à l'eau comme patrimoine ne peut être déconnectée des enjeux de gestion de l'eau comme ressource. Le bassin de la Charente est en effet un des bassins français où les problèmes quantitatifs de la ressource en eau se posent avec le plus d'acuité ; ils figurent parmi les grandes priorités stratégiques à l'échelle du district Adour-Garonne, de la région Poitou-Charentes et de ses départements.

Deux échéances, connues de tous, se profilent :

- Dans le cadre de la directive communautaire sur l'Eau, la date butoir pour l'établissement d'un plan de gestion et d'un programme de mesures est fixé au 31 décembre 2009 ;
- Dans le cadre de la révision des contrats Etat - Régions, prévue en 2006, en liaison avec les réorientations des fonds européens, le resserrement des soutiens financiers sur les projets les plus structurants devrait se renforcer.

La recherche d'une plus grande coordination des initiatives de développement du tourisme lié au fleuve, déjà engagée à travers certains volets inter-territoriaux de programmes locaux, est, donc, dans ce contexte, à prolonger.

Cette logique passe nécessairement par un processus d'appropriation des enjeux qui se traduira, à l'automne, par l'animation de plusieurs groupes de travail.

Le schéma n'est ni un recensement de qui se fait déjà, ni une construction abstraite. Il a vocation à identifier " les plus " qu'une approche à l'échelle du bassin versant permettrait d'apporter.

Faire en sorte que vous puissiez vous rencontrer et que vous puissiez participer à la réflexion est, à cet égard, un impératif. D'autant plus que vous attendez des préconisations opérationnelles.



## L'EPTB Charente : présentation de l'Institution

L'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents, créé en 1977, est un établissement public territorial de bassin (EPTB Charente). C'est une structure interdépartementale qui rassemble les quatre départements de la région Poitou-Charentes.

L'établissement est administré par des conseillers généraux de Charente, Charente maritime, Deux-sèvres et Vienne. Son bureau est composé de Xavier de ROUX (Président), Michel BOUTANT (1er Vice-Président), Yves GARGOUIL (2° Vice-Président), Pierre DEBORDE (Secrétaire).

Son territoire d'action est non seulement le fleuve Charente et ses affluents mais aussi l'ensemble du territoire (le bassin versant) qui alimente ces cours d'eau. Le métier et les actions de l'Institution sont structurées autour de la gestion du cycle de l'eau sur ce bassin fluvial : la prévention des inondations, le manque d'eau en été et sa gestion, les problèmes de qualité de l'eau et des milieux associés ainsi que la valorisation touristique du fleuve et de ses affluents.

De plus, son statut, mais surtout son expérience, permettent à l'établissement d'assurer la coordination de projets notamment interdépartementaux, d'organiser la concertation entre les parties prenantes et d'assurer, quand cela est nécessaire, la maîtrise d'ouvrage de projets à son échelle de territoire.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la réflexion autour du développement touristique et de l'eau qui vous est présentée aujourd'hui. En effet, l'institution n'a pas vocation à se substituer aux acteurs locaux ou aux structures existantes spécialisées dans le tourisme (CDT ou CRT par exemple) mais à s'appuyer sur les compétences des différents acteurs pour mener à bien cette réflexion.

L'objectif de l'établissement reste la promotion et la mise en oeuvre d'une gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin fluvial de la Charente pour permettre ainsi une plus grande cohérence dans les actions d'aménagement des cours d'eau et des paysages associés avec, à terme, une économie financière d'échelle mais aussi la pérennité et le développement de ce bassin de vie et d'emploi.

N'hésitez pas à consulter le site de l'EPTB Charente pour en savoir plus :

<http://www.fleuve-charente.net/>



## Les entreprises au service du schéma

**RCT**, Réseau Conseil en Développement Territorial, a acquis depuis 10 ans une solide expérience du développement territorial sur l'ensemble du territoire national. Le cabinet regroupe de nombreuses compétences (tourisme, environnement, économie, urbanisme, services...) mobilisées pour l'élaboration de diagnostics stratégiques de territoire, d'études prospectives, de stratégies de développement et de plans d'actions.

RCT dispose également d'un important savoir-faire en animation de démarches participatives. L'ensemble de ses interventions s'inscrit dans une logique de développement durable des territoires. RCT intervient avec deux sous-traitants :

**GMT**, créée en 2004 par Pierre Croizet, consultant tourisme auprès du Groupe RCT, pour assurer la coordination générale de l'étude. Pierre Croizet a, notamment, accompagné la mise en place de la politique de pôles touristiques en Aquitaine de 1998 à 2002.

**ECTARE**, créé en 1985 par Pierre Audiffren, le Cabinet Ectare est un Bureau d'Etude et de Conseil Technique pour l'Aménagement, les Ressources et l'Environnement. Le rôle du cabinet Ectare est de contribuer à ce que les différentes composantes de l'environnement d'un projet soient prises en compte comme des ressources à gérer, à valoriser, plutôt que comme des contraintes nécessairement pénalisantes. L'ensemble des activités du cabinet Ectare s'organise autour de grands domaines interactifs de spécialités techniques : écosystèmes et paysages, sols et eau, carrières, aménagement et développement, nuisances et déchets.

**COMOE** créée en février 1997, est une société spécialisée dans la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information, avec une expertise spécifique des systèmes d'information environnementaux.

**MC2 Consultant**, créé en 1988, accompagne les institutions publiques dans la mise en oeuvre des politiques de développement durable comme dans les réflexions stratégiques ou évaluatives qu'elles induisent.

La concertation au cœur de la démarche de MC2 consultants permet d'aboutir à des résultats (diagnostics, recommandations) partagés par l'ensemble des acteurs du territoire, qu'ils soient techniciens, élus ou encore gestionnaires de programmes.

MC2 Consultants est une société du groupe COMOE



**BIEF** est un bureau d'études travaillant dans différents domaines liés à l'eau : hydraulique fluviale, environnement, ouvrages en génie civil et en génie végétal de rivières, aménagements liés à la navigation fluviale de commerce et de plaisance (haltes nautiques, ports de plaisance, zones de stationnement pour bateaux à passagers, aménagements

d'ouvrages hydrauliques pour l'accueil de plaisanciers...).

**ALTERMODAL**, créé en 1998, est spécialisé dans le domaine des déplacements durables, notamment sur les plans de mobilité (entreprises, écoles...), les services et les équipements de promotion du vélo et de la marche à pied, et sur les intermodalités avec les transports en commun.

ALTERMODAL intervient en amont ou en aval d'un projet, d'une réalisation, d'un programme dans le cadre d'études de planification, de schémas directeurs, d'audits, d'enquêtes, d'expertises, etc. ; ou au moment de la réalisation d'un projet à travers des missions d'assistance, des études de faisabilité, comme maître d'œuvre ou en supervision de travaux.